

**Procès-verbal relatif à l'acquisition d'office de la succession
Madame Clara MAILLARD veuve FORTIN**

L'An deux mille vingt-deux, le sept février,

Je soussignée Geneviève VAROQUI, Maire de la commune de MOISENAY, dûment habilitée en vertu d'une délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 ;

Informe le public que les parcelles cadastrées :

- D n°86 d'une superficie de 1 700 m², rue du Parc
- D n°87 d'une superficie de 466 m², rue du Parc
- B n°313 d'une superficie de 313 m², lieudit « Le Saule Martin »
- D n°839 d'une superficie de 80 m², lieudit « Bois du Canard »
- et D n°1055 d'une superficie de 42 m², lieudit « Bois de Pouilly »

Appartenant à la succession ouverte de Madame Clara MAILLARD veuve FORTIN depuis plus de trente ans, ont été acquises d'office par la commune à l'issue d'une procédure de biens vacants et sans maître lors du conseil municipal du 28 septembre 2021.

L'acte d'acquisition a été enregistré et publié au Service de la Publicité Foncière de MELUN le 22 novembre 2021 sous le numéro 2021 D N°35468 Volume 2021 P N°21514.

En foi de quoi, j'ai établi le présent procès-verbal qui sera affiché pendant quinze jours à la porte principale de la Mairie ainsi que sur les terrains ci-dessus référencés. Le procès-verbal sera également publié sur le site internet de la commune.

La Maire,
Geneviève VAROQUI

